

**MAIRIE DE QUEYRIERES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MAI 2022**

Secrétaire de séance : Louis-Jacques RIEU

1 - Délibération relative au temps de travail et à l'organisation du temps de travail

La durée annuelle légale de travail pour un agent travaillant à temps complet est fixée à 1607 heures (soit 35 heures hebdomadaires) calculée de la façon suivante :

Nombre total de jours sur l'année	365
Repos hebdomadaires : 2 jours x 52 semaines	- 104
Congés annuels : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail	- 25
Jours fériés	- 8
Nombre de jours travaillés	= 228
Nombre de jours travaillées = Nb de jours x 7 heures	1596 h Arrondi à 1600 h
+ Journée de solidarité	+ 7 h
Total en heures :	1607 heures

Ce montant sera proratisé pour les personnes à temps non-complet. Ce montant dépend aussi du cycle de travail, des congés annuels, des jours de fractionnement et de la journée de solidarité.

Accepté à l'unanimité

2 - Achat parcelle à M. CHAMBLAS Gérard au lieu-dit « Raffy » - Portant modification de la délibération du 23 avril 2022

La délibération du 23 avril 2022, n'étant pas assez précise, il convient de la modifier. L'acte sera édité par Le Maire et signé le 1<sup>er</sup> adjoint au maire.

Le conseil accepte les modifications.

# MAIRIE DE QUEYRIERES

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 27 MAI 2022

3 - Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2021 de la commune - Annule et remplace la délibération du 8 avril 2022

Lors de l'affectation du résultat, il y a eu une erreur, et qu'il convient de modifier cette affectation de la manière suivante :

	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2020	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE CA 2021	RESTES A REALISER CA 2021	SOLDE DES RESTES A REALISER	AFFECTATION DU RESULTAT
INVEST	- 23 838.49 €		17 676.69 €	111 149.44 € 55 189.00 €	-55 960.44 €	- 62 122.24 €
FONCT	205 225.43 €	51 326.65 €	65 089.43 €			218 988.21 €

Affectation en Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 100 000 €

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (002) : 118 988.21€

Le conseil accepte les modifications.

4 - vote du budget primitif 2022 de la commune - Annule et remplace la délibération du 23 avril 2022

Etant donnée que l'affectation du résultat vient d'être modifié, cela vient également modifier le budget de la commune 2022. Il y a lieu de rectifier la délibération du 23 avril 2022 de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT			
011 - Charges à caractère général	136 290.77 €	013 - Atténuation de charges	1 000.00 €
012 - Charges de personnel	139 160.00 €	70 - Produits des services	46 251.34 €
014 - Atténuations de produits	30 795.00 €	73 - Impôts et taxes	187 886.00 €
65 - Autres charges de gestion courante	36 296.73 €	74 - Dotations et participations	94 602.94 €
66 - Charges financières	3 425.28 €	75 - Autres produits de gestion courante	24 600.00 €
67 - Charges exceptionnelles	0.00 €	76 - Produits financiers	0.00 €
022 - Dépenses imprévues	25 947.58 €	77 - Produits exceptionnels	0.00 €
<i>Sous- total</i>	371 915.36 €	<i>Sous-total</i>	354 340.28 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	1 413.13 €	042 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €
043 - Opérations d'ordre de la SI	0.00 €	043 - Opérations d'ordre de la SF	0.00 €
023 - Vir. vers Section Investissement	100 000.00 €	002 - Excédent fonctionnement reporté	118 988.21 €
<i>Sous- total</i>	101 413.13 €	<i>Sous- total</i>	118 988.21 €
<b>Total dépenses Fonctionnement</b>	<b>473 328.49 €</b>	<b>Total recettes Fonctionnement</b>	<b>473 328.49 €</b>
INVESTISSEMENTS			

**MAIRIE DE QUEYRIERES**  
**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 27 MAI 2022**

001 - Déficit d'investissement	6 161.80 €	001 - Excédent d'investissement	0.00 €
16 Emprunts et dettes assimilées	20 368.24 €	1068 - Affectation du résultat	100 000.00 €
20 - Immobilisations	15 240.00 €	021 - Vir. depuis Section Fonctionnement	100 000.00 €
21 - Travaux	108 433.64 €	10222 - FCTVA	4 955.83 €
		10226 - Taxe aménagement	4 000.00 €
26 - Participations	0.00 €	13 - Subvention	5 598.30 €
020 - Dépenses imprévues	10 803.14 €	16 - Emprunts et dettes assimilées	0.00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0.00 €	040 - Opérations d'ordre entre sections	1 413.13 €
041 - Opérations patrimoniales	0.00 €	041 - Opérations patrimoniales	0.00 €
		024 - Prix cession immobilisations	1 000.00 €
Restes à réaliser	111 149.44 €	Restes à réaliser	55 189.00 €
<b>Total dépenses Investissement</b>	<b>272 156.26 €</b>	<b>Total recettes Investissement</b>	<b>272 156.26 €</b>
<b>Total général</b>	<b>745 484.75 €</b>	<b>Total général</b>	<b>745 484.75 €</b>

Le conseil accepte les modifications.

#### 5 - Adhésion à l'agence d'ingénierie des territoires de Haute-Loire

Le conseil départemental de la Haute-Loire veut créer entre le Département, les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes, une agence départementale au service des communes et de leurs groupements, dénommée L'Agence d'Ingénierie des Territoires de Haute-Loire. Cette structure va permettre aux adhérents qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique et financier, dans les domaines suivants :

- Assainissement collectif ;
- Alimentation en eau potable ;
- Protection de la ressource en eau ;
- Gestion des eaux pluviales ;
- Défense Extérieure contre l'Incendie ;
- Qualité des eaux superficielles ;
- Profil des eaux de baignade ;
- Aménagement (espaces publics, projets urbains, ...) ;
- Voirie et ouvrages d'art ;
- Construction, réhabilitation, extension d'équipements publics (mairie, établissements d'enseignements ou périscolaires, équipements sportifs et culturels, équipements touristiques, aires de covoiturages, etc.) ;
- Equipements ou stratégies touristiques ;
- Informatique sous l'angle sécurité des systèmes d'information (configuration des infrastructures, systèmes d'exploitation, logiciels standards utilisés, conditions de sécurité d'accès aux applications, sécurité Internet, politiques de sauvegarde et d'archivage).

L'adhésion s'élève à 100 € pour 2022 et 2023

Accepté à l'unanimité